



MUNICIPALITÉ D'ALBANEL

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL

# AVIS PUBLIC

## ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 24-297

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, STÉPHANIE MARCEAU, DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL, QUE LE CONSEIL MUNICIPAL, LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE QUI S'EST TENU À LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL LE 2 JUILLET 2024 À 19 H 30, A ADOPTÉ LE RÈGLEMENT D'AMENDEMENT N° 24-297 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT N° SQ 04-06 ET SES AMENDEMENTS CONCERNANT LES SYSTÈMES D'ALARME ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC.

Il peut être consulté au bureau de la soussignée à la municipalité d'Albanel situé au 160, rue Principale à Albanel aux heures d'ouverture.

DONNÉ À ALBANEL CE SEPTIÈME JOUR D'AOÛT 2024.

---

STÉPHANIE MARCEAU, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Stéphanie Marceau, directrice générale et greffière-trésorière, résidant à Albanel certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 13 h et 16 h, le septième jour d'août 2024, à chacun des endroits suivants : Édifice municipal et site Internet de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 7<sup>e</sup> jour d'août 2024.

---

Directrice générale et greffière trésorière